

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
	DEPENSES	169 019,01	462 557,51	0,00	63 540,50	105 618,08	160 879,13	2 970,72	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	19 702,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	149 317,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	51 630,48	0,00	7 325,40	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	123 710,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	137 245,53	0,00	56 215,10	14 189,72	113 813,40	2 970,72	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	149 971,50	0,00	0,00	91 428,36	47 065,73	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	74 588,33	1 000 000,00	0,00	0,00	19 702,00	107 663,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	74 588,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	107 663,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	19 702,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



Chapitre		5	6	7	8	9	
nature	Libellé	Aménagement des territoires et habitat	Action économique	Environnement	Transports	Fonction en réserve	TOTAL
	DEPENSES		24 564,12	0.00	27 425,52		1 086 727,79
10	Dotations, fonds divers et réserves	70 153,20	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		19 702,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		149 317,01
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	24 564,12	0,00	0,00		83 520,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		123 710,00
21	Immobilisations corporelles	70 153,20	0,00	0,00	27 425,52		422 013,19
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		288 465,59
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	58 519,00		1 260 472,33
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		74 588,33
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	58 519,00		166 182,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		1 000 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		19 702,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
PRESENTATION CROISEE, SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
	DEPENSES	174 537,70	2 308 012,55	0,00	656 661,36	612 891,87	392 527,73	1 161 716,39	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	671 344,68	0,00	61 551,07	326 176,75	195 392,20	83 193,61	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	1 307 115,44	0,00	594 618,29	263 672,62	194 676,97	1 027 522,78	0,00
014	Atténuations de produits	157 457,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	329 478,80	0,00	492,00	21 930,00	2 458,56	51 000,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	17 080,59	0,00	0,00	0,00	1 112,50	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	73,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	4 967 677,90	112 466,05	0,00	11 921,50	16 538,69	307 566,76	444 255,68	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	68 818,51	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	16 450,00	0,00	11 811,50	0,00	160 681,11	160 165,63	0,00
73	Impôts et taxes	395 061,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	3 678 097,89	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	875 081,25	4 185,00	0,00	110,00	0,00	146 885,65	284 090,05	0,00
75	Autres produits de gestion courante	19 437,76	23 012,54	0,00	0,00	16 538,69	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
PRESENTATION CROISEE, SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
	DEPENSES	0,00	248 209,55	2 418,50	15 773,57	8 586,60		5 581 335,82
011	Charges à caractère général	0,00	248 209,55	0,00	15 773,57	6 018,60		1 607 660,03
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	2 418,50	0,00	0,00		3 390 024,60
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		157 457,11
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	2 568,00		407 927,36
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		18 193,09
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,06
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		73,57
	RECETTES	0,00	44 800,00	0,00	185,00	1 542,00		5 906 953,58
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		68 818,51
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	45,00	1 542,00		350 695,24
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		395 061,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		3 678 097,89
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 310 351,95
75	Autres produits de gestion courante	0,00	44 800,00	0,00	140,00	0,00		103 928,99
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
PRÉSENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	A3

1 - BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Prévisions	Prévisions Réalisations – mandats ou titres (1)		Crédits sans emploi	
INVESTISSEMENT					
DEPENSES	2 922 930,30	1 102 962,45	81 018,89	1 738 948,96	
RECETTES	2 922 930,30	1 555 550,65	839 252,00	528 127,65	
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES	6 289 145,65	5 876 414,14	0,00	412 731,51	
RECETTES	6 289 145,65	5 923 188,24	0,00	365 957,41	

⁽¹⁾ Y compris les rattachements.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget)

(1) Y compris les rattachements.

3 - PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	2 922 930,30	1 102 962,45	81 018,89	1 738 948,96
RECETTES	2 922 930,30	1 555 550,65	839 252,00	528 127,65
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	6 289 145,65	5 876 414,14	0,00	412 731,51
RECETTES	6 289 145,65	5 923 188,24	0,00	365 957,41

⁽¹⁾ Y compris les rattachements.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
PRÉSENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	А3

4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (cf. liste des principales opérations en annexe de l'instruction budgétaire et comptable) (1)

SECTION	SECTION Prévisions		Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi	
INVESTISSEMENT					
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	

⁽¹⁾ La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.

5 - PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (après la neutralisation des flux réciproques) (1)

SECTION Prévisions		Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	2 922 930,30	1 102 962,45	81 018,89	1 738 948,96
RECETTES	2 922 930,30	1 555 550,65	839 252,00	528 127,65
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	6 289 145,65	5 876 414,14	0,00	412 731,51
RECETTES	6 289 145,65	5 923 188,24	0,00	365 957,41
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	9 212 075,95	6 979 376,59	81 018,89	2 151 680,47
TOTAL GENERAL DES RECETTES	9 212 075,95	7 478 738,89	839 252,00	894 085,06

⁽¹⁾ La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.

⁽²⁾ Y compris les rattachements.

⁽²⁾ Y compris les rattachements.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	B1.1

DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

	4		<u>'</u>			
	Date de la			Montant des ren	nboursements N	
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Intérêts (3)	Remboursement du tirage	Encours restant dû au 31/12/N
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Circulaire n° NOR: INTB8900071C du 22/02/1989.

⁽²⁾ Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

⁽³⁾ Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

					Emprunts et	dettes à l'o	rigine du contrat							
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Niveau de taux (5)	Taux actuariel	Devise	Pério- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					2 971 500,00									
1641 Emprunts en euros (total)					2 971 500,00									
00000400411 768641E A2908785	CREDIT AGRICOLE S A CAISSE D EPARGNE PROVENCE ALPES CORSE CAISSE D EPARGNE	10/07/2015 21/06/2023 18/11/2008	2015-07-10 2023-06-21 2008-11-18	15/10/2015 07/08/2024 25/03/2009	480 000,00 1 000 000,00 106 500,00	F		1,880 4,450 5,020	1,880 4,450 5,020	EURO EURO	T A T	X Autres C X Autres	N N N	A-1 A-1 A-1
C2UEQX019PR MON513996EUR/0514675/001/1	PROVENCE ALPES CORSE CREDIT AGRICOLE S A CAISSE FRANCAISE FINANCEMENT LOCAL	17/05/2011 18/10/2016	2011-05-17	30/03/2012 01/03/2017	1 000 000,00	F F		4,420 0,800	4,420 0,800	EURO EURO	т т	X Autres X Autres	N N	A-1 A-1
1643 Emprunts en devises (total)	TIVANGEMENT EGGAL				0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									

COMMUNE ROQUEFORT LA BEDOULE-BUDGET PRINCIP (M57) - COMMUNE ROQUEFORT LA BEDOULE-BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2023

					Emprunts e	dettes à l'o	rigine du contrat						
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux actuariel	Devise	Pério- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00								
168 Emprunts et dettes assimilés					0,00								
(Total)													
1681 Autres emprunts (total)					0,00								
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00								
1687 Autres dettes (total)					0,00								
Total général					2 971 500,00								

⁽¹⁾ Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

⁽²⁾ Nominal : montant emprunté à l'origine.

⁽³⁾ Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

⁽⁴⁾ Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

⁽⁵⁾ Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

⁽⁶⁾ Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle, B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

⁽⁷⁾ Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

⁽⁸⁾ Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

				ON PAR NATUR			et dettes au 31/12		- (
			0.11				Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice						
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice				
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00				
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		1 548 262,34					147 049,49	16 978,75	0,00	1 025,37				
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		1 548 262,34					147 049,49	16 978,75	0,00	1 025,37				
00000400411 768641E	2 2	0,00 0,00	A-1 A-1	232 762,50 1 000 000,00	6,75 3,00	FFF		1,880 4,450	32 045,09 0,00	4 753,35 0,00	0,00 0,00	923,81 0,00				
A2908785 C2UEQX019PR MON513996EUR/0514675/001/1	N N N	0,00 0,00 0,00	A-1 A-1 A-1	0,00 199 999,84 115 500,00	0,00 3,00 3,00	F		5,020 4,420 0,800	9 837,72 66 666,68 38 500,00	310,59 10 798,31 1 116,50	0,00 0,00 0,00	0,00 24,56 77,00				
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00				
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00				
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00				
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00				
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00				
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00				
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00				
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00				
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00				
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00				
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00				
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00				
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00				

COMMUNE ROQUEFORT LA BEDOULE-BUDGET PRINCIP (M57) - COMMUNE ROQUEFORT LA BEDOULE-BUDGET PRINCIPAL - - CFU - 2023

		Emprunts et dettes au 31/12/N												
			Catégorie				Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice				
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice		
Total général		0,00		1 548 262,34					147 049,49	16 978,75	0,00	1 025,37		

- (9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.
- (10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».
- (11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.
- (14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.
- (15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
- (16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	B1.3

REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couver- ture éventu- elle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

⁽²⁾ Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

⁽³⁾ En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

⁽⁴⁾ Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indices hors zone euro / 4 : Indices hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices / 5 : écarts d'indices hors zone euro

⁽⁵⁾ Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

⁽⁶⁾ Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

⁽⁷⁾ Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

⁽⁸⁾ Montant, index ou formule.

⁽⁹⁾ Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

⁽¹⁰⁾ Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

⁽¹¹⁾ Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	B1.4

TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

		111 020012	DE LA REI ARTII	ION DE L'ENCOUR	U (1)		
In	Indices sous-jacents		(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure			oco maioco		euro		
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange	Nombre de produits	5	0	0	0	0	
de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
unique). Taux variable simple plafonné (<i>cap</i>) ou encadré (<i>tunnel</i>)	Montant en euros	1 548 262,34	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(C) Option d'échange (s <i>waption</i>)	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
capé	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits						0
(F) Autres types de structures	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

⁽¹⁾ Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

	Emp	runt couvert						Instrument de co	uverture				
Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éve Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

⁽²⁾ Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

⁽³⁾ Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

⁽⁴⁾ Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

						(1) (001110)								
		Effet de l'instrument de couverture												
Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)		Taux pay	é	Taux reçu	(7)	Charges et produits constaté	Catégorie d'emprunt (8)							
	Référence de l'emprunt couvert	Index	Niveau de taux			01 /000	B 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	Avant opération	Après opération					
		(5)	(6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	de couverture	de couverture					
Taux fixe (total)						0,00	0,00							
Taux variable simple (total)						0,00	0,00							
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00							
Total						0,00	0,00							

⁽⁵⁾ Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

⁽⁶⁾ Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

⁽⁷⁾ A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

⁽⁸⁾ Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

	IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
ſ	B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT	B1.6

REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		mobilisation et profil d'amort.		mobilisation et profil d'amort.		mobilisation et profil d'amort.		Date du	Organisme	Capital restant	Capital	Durée	Pério- dicité des rem-	Cara	ictéristiq taux	ues du	Coût	de sortie (10)	Annuité de	l'exercice	ICNE de
(Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année	Profil (5)	refinance- ment	prêteur ou chef de file	dû	réaménagé	résidu- elle	bour- se- ments (6)	Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	l'exercice						
Total des dépenses au c/ 166 Refinancement de dette (3)					0,00	0,00							0,00	0,00	0,00	0,00						
Total des recettes au c/ 166 Refinancement de dette (4)					0,00	0,00								0,00	0,00	0,00						

- (1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.
- (2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.
- (3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.
- (4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.
- (5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.
- (6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.
- (7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).
- (9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.
- (10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.
- (11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.
- (12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.
- (13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N	B1.7

EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de	Date de souscrip- Date de tion du renégocia- contrat tion initial	uscrip- Date de on du renégocia- ontrat tion	ie	e			le		résidu	irée ielle en nées			Tau	x (2)			Non	ninal	et pério	ortissement dicité de sement (6)			Annuité payée dar a lie	
	tion du			Organisme prêteur	Con- trat initial	Con- trat rené- gocié	Type de taux (3)	Contrat initial	Taux act.	Type de taux (3)	Contrat renégoci	É Taux act.	Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié	Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Intérêts	Capital					
Total												0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00						

⁽¹⁾ Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

⁽²⁾ Taux à la date de renégociation.

⁽³⁾ Indiquer: F: fixe; V: variable simple; C: complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

⁽⁴⁾ Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

⁽⁵⁾ Nominal à la date de renégociation.

⁽⁶⁾ Faire figurer 2 lettres: - Pour le profil d'amortissement, indiquer: C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres.

⁻ Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	B1.8

DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 31/12/N	Annuité payée au cours de	Dont			
PAR PRÊTEUR			l'exercice	Intérêts (3)	Capital		
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Auprès des organismes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Auprès des organismes de droit public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Dette provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées).	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		

⁽¹⁾ Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

⁽²⁾ La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

⁽³⁾ Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

COMMUNE ROQUEFORT LA BEDOULE-BUDGET PRINCIP (M57) - COMMUNE ROQUEFORT LA BEDOULE-BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2023

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES	B1.9

AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 0 €								
•									
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)							
L	Logiciel	2	27/10/2022						
L	Frais d'études, d'élaboration de modification et de révision des documents d'uranisme	10	27/10/2022						
L	Frais d'études non suivis de réalisation, de recherche et de développement, frais d'insertion	5	27/10/2022						
L	Subvention d'équipement versées pour le financement de bien mobilier, du matériel ou des études	5	27/10/2022						
L	Subventions d'équipement versées pour le financement de biens immobiliers et des installations	15	27/10/2022						
L	Subvention d'équipement versées pour le financement d'équipements structurants d'intérêt national	30	27/10/2022						
L	Plantation d'arbres et d'arbustes	5	27/10/2022						
L	Autres agencements et aménagements de terrains	7	27/10/2022						
L	Installations générales, agencements et aménagement des constructions	10	27/10/2022						
L	Réseaux divers	10	27/10/2022						
L	Matériel et outillage d'incendie et de défenses civile	7	27/10/2022						
L	Matériel et outillage de voirie	8	27/10/2022						
L	Autres installations, matériel et outillage technique	5	27/10/2022						
L	Agencements et aménagements des bâtiments	7	27/10/2022						
L	Matériel de transport	10	27/10/2022						
L	Matériel de bureau et matériel informatique	5	27/10/2022						
L	Mobilier	5	27/10/2022						
L	Matériel de téléphonie	5	27/10/2022						
L	Autres immobilisations corporelles	6	27/10/2022						
L	Biens d'un montant inférieur ou égal à 500€ TTC	1	27/10/2022						

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES	B3.1

PROVISIONS CONSTITUEES AU 31/12/N

PROVISIONS CONSTITUEES AU 31/12/N											
Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions de l'exercice (1) B	Montant des reprises de l'exercice C	Montant des provisions constituées au 31/12/N D = A + B - C						
	PROVISIONS SE	MI-BUDGETAIRES (2)	C	D=A+B-C							
Provisions pour risques et charges (3)		0,00	0,00	0,00	0,00						
Provisions pour litiges		0,00	0,00	0,00	0,00						
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00						
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		0,00	0,00	0,00	0,00						
Provisions pour garanties d'emprunt		0,00	0,00	0,00	0,00						
Autres provisions pour risques		0,00	0,00	0,00	0,00						
Dépréciations (3)		0,00	0,00	0,00	0,00						
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00						
- des stocks et encours		0,00	0,00	0,00	0,00						
- des comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00						
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00						
Total des provisions semi-budgétaires		0,00	0,00	0,00	0,00						
	PROVISIONS	BUDGETAIRES (2)	,		•						
Provisions pour risques et charges (3)		0,00	0,00	0,00	0,00						
Provisions pour litiges		0,00	0,00	0,00	0,00						
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00						
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		0,00	0,00	0,00	0,00						
Provisions pour garanties d'emprunt		0,00	0,00	0,00	0,00						
Autres provisions pour risques		0,00	0,00	0,00	0,00						
Dépréciations (3)		0,00	0,00	0,00	0,00						
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00						
- des stocks et encours		0,00	0,00	0,00	0,00						
- des comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00						
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00						
Total des provisions budgétaires		0,00	0,00	0,00	0,00						
TOTAL PROVISIONS		0,00	0,00	0,00	0,00						

COMMUNE ROQUEFORT LA BEDOULE-BUDGET PRINCIP (M57) - COMMUNE ROQUEFORT LA BEDOULE-BUDGET PRINCIPAL - - CFU - 2023

- (1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.
- (2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.
- (3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	B4

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
	TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
	TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II + III).

COMMUNE ROQUEFORT LA BEDOULE-BUDGET PRINCIP (M57) - COMMUNE ROQUEFORT LA BEDOULE-BUDGET PRINCIPAL- - CFU - 2023

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	B5

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (4) Indiquer le chapitre.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES PRETS	B6

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la	Encours restant dû	Montant de l'ar	ICNE de	
	délibération	au 31/12/N	Capital	Intérêts	l'exercice
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00		

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – EMPRUNTS GARANTIS	B7.1

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

						ETAT DESE												
Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant Il dû au 31/12/N	31/12/N rési-	Périodi- cité des rem- bour-	Taux initial		Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt	Indices ou devises pouvant	Annuité garantie au cours de l'exercice		
	Année	Profil					duelle	sements (2)	Taux (3)	Index (4)	Taux actua- riel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux	(7)	modifier l'emprunt	En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					18 286 188,98	15 070 112,02											339 521,46	424 666,03
FAMILLE ET PROVENCE	2017	С	LE PICOUSSIN - PLS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	830 481,00	772 193,88	36,00	А	F		1,860	F		1,860	A-1	EURO	14 641,38	14 977,04
FAMILLE ET PROVENCE	2017	С	LE PICOUSSIN - PLS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	581 794,00	552 375,83	46,00	А	F		1,860	F		1,860	A-1	EURO	10 414,79	7 559,08
FAMILLE ET PROVENCE	2017	С	LE PICOUSSIN - PLS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	712 694,00	662 673,73	36,00	А	F		1,860	F		1,860	A-1	EURO	12 564,79	12 852,85
FAMILLE ET PROVENCE	2017	С	LE PICOUSSIN PLUS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	388 474,00	281 358,35	55,00	А	F		1,350	F		1,190	A-1	EURO	3 391,11	3 609,23
FAMILLE ET PROVENCE	2017	С	LE PICOUSSIN PLUS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	146 278,00	137 839,40	46,00	А	F		1,350	F		1,350	A-1	EURO	1 889,89	2 152,27
NOUVEAU LOGIS PROVENCAL	1991	С	26 + 16 PLA Olivade et soleiadou	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	11 742,31	2 753,45	4,00	А	F		5,800	F		5,800	A-1	EURO	194,31	596,69

Désignation du bénéficiaire	Anné mobilisa pro d'amortis de l'emp	ation et ofil ssement	Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée rési-	Périodi- cité des rem- bour-		Taux initi	al		moyen o		Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil					duelle	sements (2)	Taux (3)	Index (4)	Taux actua- riel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux	(7)	modifier l'emprunt	En intérêts (8)	En capital
NOUVEAU LOGIS PROVENCAL	1992	С	16+26 PLA Olivade & Souleiadou	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	308 516,63	72 344,96	4,00	А	F		5,800	F		5,800	A-1	EURO	5 105,30	15 677,37
NOUVEAU LOGIS PROVENCAL	1998	С	26+16 logts Olivade+lou Solleiadou	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	838 859,56	92 685,56	2,00	А	F		4,940	F		4,940	A-1	EURO	6 707,64	43 096,67
NOUVEAU LOGIS PROVENCAL	2018	С	26+16 LOG OLIVADE ET SOLLEIADOU	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	327 835,65	236 981,21	13,00	А	F		1,950	F		1,950	A-1	EURO	4 930,85	15 882,79
NOUVEAU LOGIS PROVENCAL	2018	С	16+26 PLA Olivade & souleiadou	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	268 965,63	206 772,05	14,00	А	F		1,800	F		1,800	A-1	EURO	3 953,85	12 886,44
PHOCENNE D'HABITATIONS	2004	С	Prêt locatif social le Bosquet	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	267 619,00	213 217,03	31,00	А	F		3,450	F		3,450	A-1	EURO	7 487,75	3 819,15
PHOCENNE D'HABITATIONS	2004	С	Prêt locatif social le Bosquet	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 418 634,00	855 006,19	16,00	А	F		3,450	F		3,450	A-1	EURO	30 862,81	39 568,05
PHOCENNE D'HABITATIONS	2008	С	Puits Ste Marie PLS 01	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	263 857,00	204 714,02	35,00	A	F		1,550	F		1,550	A-1	EURO	3 240,98	4 381,40
PHOCENNE D'HABITATIONS	2008	С	Puits Ste Marie PLAI 02	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	898 822,00	664 791,14	27,00	А	F		1,550	F		1,550	A-1	EURO	10 609,77	19 710,17
PHOCENNE D'HABITATIONS	2008	С	Puits Ste Marie PLUS 01	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	2 084 008,00	1 641 614,09	27,00	А	F		2,850	F		2,850	A-1	EURO	47 927,67	40 058,39
PHOCENNE D'HABITATIONS	2008	С	Puits Ste Marie PLUS 01	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	675 342,00	578 519,77	37,00	А	F		2,850	F		2,850	A-1	EURO	16 737,68	8 767,17
PHOCENNE D'HABITATIONS	2009	С	Puits Ste Marie PLS 01	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	664 830,00	580 671,74	37,00	А	F		3,380	F		3,380	A-1	EURO	19 891,76	7 841,85
PHOCENNE D'HABITATIONS	2009	С	Puits Ste Marie PLS 01	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 894 196,00	1 295 699,74	17,00	А	F		3,380	F		3,380	A-1	EURO	45 679,60	55 767,77
PHOCENNE D'HABITATIONS	2013	С	PUITS STE MARIE 2 PLUS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	114 718,00	99 338,15	40,00	А	F		1,850	F		1,850	A-1	EURO	1 868,61	1 667,92

COMMUNE ROQUEFORT LA BEDOULE-BUDGET PRINCIP (M57) - COMMUNE ROQUEFORT LA BEDOULE-BUDGET PRINCIPAL - - CFU - 2023

Désignation du bénéficiaire	Anné mobilisa pro d'amortis de l'emp	ation et ofil ssement	Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée rési-	Périodi- cité des rem- bour-		Taux initi	ial	1		1		1		ux moyen constaté sur l'année (6)		Taux moyen constaté sur l'année (6)		sur l'année (6)		Indices ou devises pouvant	Annuité garantie au cours de l'exercice	
			, ,				duelle	sements	Taux	Index	Taux	Taux	Index	Niveau	(7)	modifier	En intérêts (8)	En capital								
	Année	Profil						(2)	(3)	(4)	actua- riel (5)	(3)	(4)	de taux		l'emprunt										
PHOCENNE D'HABITATIONS	2013	O	PUITS STE MARIE 2 PLUS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	293 867,00	239 216,13	30,00	А	F		1,850	F		1,850	A-1	EURO	4 535,14	5 926,80								
PROMOLOGIS	2017	С	CLOS DES CANEUVES PLS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	571 490,00	544 201,70	55,00	А	F		1,860	F		1,860	A-1	EURO	10 227,44	5 660,65								
PROMOLOGIS	2017	С	LE CLOS DES CANEUVES PLUS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 601 933,00	1 445 428,78	35,00	А	F		1,350	F		1,350	A-1	EURO	19 947,26	32 145,89								
PROMOLOGIS	2017	С	LE CLOS DES CANEUVES PLAI	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	191 659,00	1 154 654,86	55,00	А	F		0,550	F		1,190	A-1	EURO	13 916,65	14 811,73								
PROMOLOGIS	2017	С	CLOS DES CANEUVES PLS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 212 983,00	1 105 568,01	35,00	А	F		1,860	F		1,860	A-1	EURO	20 978,01	22 282,03								
PROMOLOGIS	2017	С	LE CLOS DES CANEUVES PLUS foncier	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 226 992,00	1 154 654,86	55,00	А	F		1,190	F		1,190	A-1	EURO	13 916,65	14 811,73								
REGIONALE DE L'HABITAT	1997	С	15 pla Olivade Louis Mas	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	380 886,77	211 493,86	12,00	А	F		2,950	F		2,950	A-1	EURO	6 667,30	14 516,44								
UNICIL	1998	С	15 PLA Olivade Louis Mas	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	108 711,43	63 343,53	15,00	А	F		1,840	F		1,840	A-1	EURO	1 232,47	3 638,46								
TOTAL GENERAL					18 286 188,98	15 070 112,02											339 521,46	424 666,03								

⁽¹⁾ Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

 $^{(2)\} Indiquer\ la\ p\'eriodicit\'e\ des\ remboursements\ A: annuelle\ ;\ B: bimestrielle\ ;\ T: trimestrielle\ ;\ X: autre.$

⁽³⁾ Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

⁽⁴⁾ Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

⁽⁵⁾ Taux annuel, tous frais compris.

⁽⁶⁾ Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

⁽⁷⁾ Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

⁽⁸⁾ Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B7.2

Calcul du ratio (1)		/aleur en euros
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (2)	A	764 187,49
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	В	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	С	164 028,24
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	928 215,73
Recettes réelles de fonctionnement	II	5 906 953,58

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	1/11	15,71

⁽¹⁾ Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

⁽²⁾ Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

⁽³⁾ Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

⁽⁴⁾ Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B -ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX - LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS	B8.1.1

LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
TOTAL GENERAL	0,00	
Personnes de droit privé	0,00	
Associations	0,00	
Entreprises	0,00	
Personnes physiques	0,00	
Autres	0,00	
Personnes de droit public	0,00	
Etat	0,00	
Régions	0,00	
Départements	0,00	
Communes	0,00	
Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,)	0,00	
Autres	0,00	

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B8.2

ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)

	Exer-						Montant des redeva	nces restant à courir		
Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	cice d'ori- gine du con- trat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (1)
Crédits-bails mobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits-bails immobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B8.3

ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

Libellé du contrat	Année de	Organismes	Nature des	Montant total	Montant de la	Durée	Date de fin	Somme des	Somme nette
	signature	cocontractants	prestations prévues	prévu au titre du	rémunération du	du	du contrat	parts invest. (1)	des parts
	du		par le contrat de	contrat de PPP	cocontractant	contrat	de PPP		invest. (2)
	contrat		PPP	(TTC)		de PPP			
	de PPP					(en			
						mois)			

⁽¹⁾ Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 31/12/N.

⁽²⁾ Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B8.4

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Pério- dicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice		
TOTAL					0,00	0,00	0,00		
8017 Subventions à verser en annuités					0,00	0,00	0,00		
8018 Autres engagements donnés					0,00	0,00	0,00		
Au profit d'organismes publics					0,00	0,00	0,00		
Au profit d'organismes privés (1)					0,00	0,00	0,00		

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

⁻ l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;

⁻ la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;

⁻ la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;

⁻ la colonne « Dette en capital au 31/12/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 31/12/N ;

⁻ la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B8.5

ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année	Nature de l'engagement	Organisme émetteur		Périodicité	Créance en capital à	Créance en capital	Annuité reçue au		
d'origine			années		l'origine	au 31/12/N	cours de l'exercice		
TOTAL					0,00	0,00	0,00		
8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)					0,00	0,00	0,00		
8027 Subven	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)					0,00	0,00		
8028 Autres engagements reçus					0,00	0,00	0,00		
A l'exception de ceux reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00		
Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00			

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B –ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	B9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMF	PLOIS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)			
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,75	0,00	0,75	0,75	0,00	0,75
Directeur général des services Directeur général adjoint des services Directeur général des services techniques	А	0,75 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00	0,75 0,00 0,00	0,75 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00	0,75 0,00 0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		13,18	0,00	13,18	9,90	3,28	13,18
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Attaché Rédacteur Rédacteur Principal de 1ère Classe	C C A B B	4,60 4,30 1,50 1,78 1,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	4,60 4,30 1,50 1,78 1,00	4,60 4,30 0,00 0,00 1,00	0,00 0,00 1,50 1,78 0,00	4,60 4,30 1,50 1,78 1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)	Б	26,74	3,04	29,78	21,71	8,07	29,78
Adjoint technique territorial Adjoint technique territorial principal de 1ère classe Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Agent de Maitrise Agent de Maitrise Principal Technicien Technicien Technicien Principal de 1ère Classe Technicien Principal de 2ème Classe	C C C C B B	11,51 1,90 6,00 3,60 1,00 1,63 1,02 0,08	3,04 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	14,55 1,90 6,00 3,60 1,00 1,63 1,02 0,08	6,48 1,90 6,00 3,60 1,00 1,63 1,02 0,08	8,07 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	14,55 1,90 6,00 3,60 1,00 1,63 1,02 0,08
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		10,78	0,00	10,78	9,20	1,58	10,78
Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles Auxiliaires de puériculture territoriaux de classe normale Auxiliaires de puériculture territoriaux de classe supérieure Educateur Territorial de jeunes enfants de classe exceptionnelle Puéricultrice Hors Classe FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)	C C B A A	0,20 3,20 1,58 3,80 1,00 1,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,20 3,20 1,58 3,80 1,00 1,00	0,20 3,20 0,00 3,80 1,00 1,00	0,00 0,00 1,58 0,00 0,00 0,00	0,20 3,20 1,58 3,80 1,00 1,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		14,57	4,05	18,62	7,17	11,45	18,62
Adjoint territorial d'animation Adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	C C C	12,90 1,67 0,00	3,55 0,00 0,50	16,45 1,67 0,50	5,00 1,67 0,50	11,45 0,00 0,00	16,45 1,67 0,50

COMMUNE ROQUEFORT LA BEDOULE-BUDGET PRINCIP (M57) - COMMUNE ROQUEFORT LA BEDOULE-BUDGET PRINCIPAL - - CFU - 2023

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	ЕМ	PLOIS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)			
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE POLICE (j)		4,58	0,00	4,58	4,58	0,00	4,58
Brigadier Chef Principal Gardien-brigadier de police municipale	CC	3,00 1,58	0,00 0,00	3,00 1,58	3,00 1,58	0,00 0,00	3,00 1,58
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		69,85	7,09	76,94	52,56	24,38	76,94

⁽¹⁾ Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple: un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex: CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

⁽²⁾ Catégories : A, B ou C.

⁽³⁾ Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

⁽⁴⁾ Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travaillet par leur période d'activité sur l'année :

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	B9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES	SECTEUR	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
	(1)	(2)	Indice (8) Euros F		Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM: Administratif.

TECH: Technique.

URB: Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel ANIM : Animation.

PM · Police

OTR : Missions non rattachables à une filière.

- (3) REMUNERATION: Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).
- (4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée)
 - 3-a°: article 3, 1er alinéa: accroissement temporaire d'activité.
 - 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 - -1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
 - 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 - 3-3-1°: absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 - 3-3-2°: emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 - 3-3-3°: emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4°: emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 - 3-3-5°: emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 - 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel
 - 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 - 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
 - 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 - 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 - A: autres (préciser).
- (5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).
- (6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.
- (7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.
- (8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT	B10
FINANCIER	1

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3)		·		·
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
01/01/1991 - 26 + 16 PLA Olivade et soleiadou	NOUVEAU LOGIS PROVENCAL		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	3 760,63
01/03/1992 - 16+26 PLA Olivade & Dip; Souleiadou	NOUVEAU LOGIS PROVENCAL		CAISSE DES DEPOTS ET	98 807,78
22/09/1997 - 15 pla Olivade Louis Mas	REGIONALE DE L'HABITAT		CONSIGNATIONS CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	268 721,44
02/04/1998 - 15 PLA Olivade Louis Mas	UNICIL		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	76 702,34
01/05/1998 - 26+16 logts Olivade+lou Solleiadou	NOUVEAU LOGIS PROVENCAL		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	142 705,42
01/10/2004 - Prêt locatif social le Bosquet	PHOCENNE D'HABITATIONS		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	354 333,70
01/10/2004 - Prêt locatif social le Bosquet	PHOCENNE D'HABITATIONS		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 166 461,53
25/09/2008 - Puits Ste Marie PLS 01	PHOCENNE D'HABITATIONS		CAISSE DES DEPOTS ET	271 164,93
25/09/2008 - Puits Ste Marie PLUS 01	PHOCENNE D'HABITATIONS		CAISSE DES DEPOTS ET	2 415 682,30
25/09/2008 - Puits Ste Marie PLUS 01	PHOCENNE D'HABITATIONS		CAISSE DES DEPOTS ET	952 446,57
01/10/2008 - Puits Ste Marie PLAI 02	PHOCENNE D'HABITATIONS		CAISSE DES DEPOTS ET	838 348,54
03/07/2009 - Puits Ste Marie PLS 01	PHOCENNE D'HABITATIONS		CAISSE DES DEPOTS ET	1 033 985,00
03/07/2009 - Puits Ste Marie PLS 01	PHOCENNE D'HABITATIONS		CAISSE DES DEPOTS ET	1 780 373,22
01/02/2013 - PUITS STE MARIE 2 PLUS	PHOCENNE D'HABITATIONS		CAISSE DES DEPOTS ET	143 129,29
01/02/2013 - PUITS STE MARIE 2 PLUS	PHOCENNE D'HABITATIONS		CAISSE DES DEPOTS ET	319 785,27
14/02/2017 - LE PICOUSSIN - PLS	FAMILLE ET PROVENCE		CAISSE DES DEPOTS ET	927 888,13
17/02/2017 - LE PICOUSSIN - PLS	FAMILLE ET PROVENCE		CAISSE DES DEPOTS ET	1 081 240,18
17/02/2017 - LE PICOUSSIN - PLS	FAMILLE ET PROVENCE		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	834 357,20

COMMUNE ROQUEFORT LA BEDOULE-BUDGET PRINCIP (M57) - COMMUNE ROQUEFORT LA BEDOULE-BUDGET PRINCIPAL - - CFU - 2023

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
25/02/2017 - CLOS DES CANEUVES PLS	PROMOLOGIS		CAISSE DES DEPOTS ET	879 505,12
			CONSIGNATIONS	
27/02/2017 - CLOS DES CANEUVES PLS	PROMOLOGIS		CAISSE DES DEPOTS ET	1 536 383,36
			CONSIGNATIONS	
07/08/2017 - LE PICOUSSIN PLUS	FAMILLE ET PROVENCE		CAISSE DES DEPOTS ET	388 627,56
			CONSIGNATIONS	
07/08/2017 - LE PICOUSSIN PLUS	FAMILLE ET PROVENCE		CAISSE DES DEPOTS ET	188 091,50
			CONSIGNATIONS	
25/09/2017 - LE CLOS DES CANEUVES PLUS	PROMOLOGIS		CAISSE DES DEPOTS ET	1 855 406,41
			CONSIGNATIONS	
25/09/2017 - LE CLOS DES CANEUVES PLAI	PROMOLOGIS		CAISSE DES DEPOTS ET	1 594 872,93
			CONSIGNATIONS	
25/09/2017 - LE CLOS DES CANEUVES PLUS foncier	PROMOLOGIS		CAISSE DES DEPOTS ET	1 594 872,93
0./0=/00.40 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00 0			CONSIGNATIONS	
01/07/2018 - 26+16 LOG OLIVADE ET SOLLEIADOU	NOUVEAU LOGIS PROVENCAL		CAISSE DES DEPOTS ET	286 460,03
04/07/0040 40 00 PLA OF 1 0	NOUN FALL LOOIS BROVENSAL		CONSIGNATIONS	0.40.050.50
01/07/2018 - 16+26 PLA Olivade & amp; amp; souleiadou	NOUVEAU LOGIS PROVENCAL		CAISSE DES DEPOTS ET	248 650,59
			CONSIGNATIONS	I
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 5	<u>0 % du produit figurant au compte de résultat</u>	de l'organisme		
Autres				

⁽¹⁾ Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

⁽²⁾ Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

⁽³⁾ Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

COMMUNE ROQUEFORT LA BEDOULE-BUDGET PRINCIP (M57) - COMMUNE ROQUEFORT LA BEDOULE-BUDGET PRINCIPAL- - CFU - 2023

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU	B15.1
COVID-19 – SECTION DE FONCTIONNEMENT	

B15.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES – MANDATS EMIS			
Article (1)	Libellé (1)	Montant	
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	
016	APA	0,00	
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges spécifiques	0,00	
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
	Total des dépenses réelles	0,00	
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00	
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	
	Total des dépenses d'ordre	0,00	
	TOTAL GENERAL	0,00	

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

COMMUNE ROQUEFORT LA BEDOULE-BUDGET PRINCIP (M57) - COMMUNE ROQUEFORT LA BEDOULE-BUDGET PRINCIPAL- - CFU - 2023

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU	B15.2
COVID-19 - SECTION D'INVESTISSEMENT	

B15.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES – MANDATS EMIS			
Article (1)	Libellé (1)	Montant	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	
018	RSA	0,00	
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	
26	Participations et créances rattachées	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	
Opérations d'équipe	ement (1 ligne par opération)		
Opérations pour co	npte de tiers (1 ligne par opération)		
	Total des dépenses réelles	0,00	
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00	
041	Opérations patrimoniales	0,00	
	Total des dépenses d'ordre	0,00	
	TOTAL GENERAL	0,00	

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES	A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B	201 426,19	165 551,67
16 Emprunts et dettes	assimilées (A)	185 191,19	149 317,01
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	185 191,19	149 317,01
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts	s à déduire des ressources propres (B)	16 235,00	16 234,66
10	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	16 235,00	16 234,66

	Op. de l'exercice	Restes à réaliser en dépenses au	Solde d'exécution	TOTAL
	I	31/12	D001 de l'exercice précédent (N-1)	II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	165 551,67	81 018,89	0,00	246 570,56

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice	Réalisations
. ,	.,	(BP + BS + DM + RAR N-1)	
<u> </u>	SSOURCES PROPRES) = a + b	329 470,46	
	opres externes de l'année (a)	64 680,49	74 588,33
10221	TLE	0,00	0,00
10222	FCTVA	64 680,49	74 588,33
10226	Taxe d'aménagement (2)	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées		
27	Autres immobilisations financières		
Ressources pro	pres internes de l'année (b) (3)	264 789,97	295 078,32
15	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées		
27	Autres immobilisations financières		
28	Amortissement des immobilisations		
2804131	Subv. Dpt : Bien mobilier, matériel	9 021,60	9 021,60
28041581	Autres grpts-Biens mob., mat. et études	726,15	726,15
28041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	26 729,48	26 729,48
28041583	Autres grpts-Proj infrastruct Int nation	19 805,02	19 805,02
280422	Privé - Bâtiments et installations	202,40	1 372,07
2805	Licences, logiciels, droits similaires	29 743,97	32 451,07
28128	Autres aménagements de terrains	12 883,21	14 799,12
281316	Equipements de cimetière	1 487,98	1 487,98
281351	Bâtiments publics	25 425,66	29 192,75
28138	Autres constructions	284,00	284,00
28152	Installations de voirie	0,00	3 884,07
281534	Réseaux d'électrification	1 135,11	1 135,11
281538	Autres réseaux	715,28	715,28
281568	Autre matériel, outillage incendie	2 045,85	3 476,86
2815742	Inst., mat., outil. colonies de vacances	1 296,72	0,00
28158	Autres inst., matériel, outil. techniques	0,00	1 846,04
28181	Installations générales, aménagt divers	873,29	1 146,10

COMMUNE ROQUEFORT LA BEDOULE-BUDGET PRINCIP (M57) - COMMUNE ROQUEFORT LA BEDOULE-BUDGET PRINCIPAL - - CFU - 2023

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
281828	Autres matériels de transport	32 962,01	34 972,10
281838	Autre matériel informatique	22 842,72	28 506,04
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	13 471,83	15 409,52
28188	Autres immo. corporelles	63 137,69	68 117,96
29	Dépréciations des immobilisations		
31	Matières premières (et fournitures) (4)		
33	En-cours de production de biens (4)		
35	Stocks de produits (4)		
39	Dépréciation des stocks et en-cours		
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49	Dépréciation des comptes de tiers		
59	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	369 666,65	839 252,00	68 323,84	0,00	1 277 242,49

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II .	246 570,56
Ressources propres disponibles	IV	1 277 242,49
Solde	V = IV - II (5)	1 030 671,93

⁽¹⁾ Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

⁽²⁾ Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

⁽³⁾ Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁴⁾ Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

⁽⁵⁾ Indiquer le signe algébrique.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – AUTORISATIONS DE PROGRAMME	C2.1

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

Ir.	STOATION DES ACTORISATIONS DE L'ROCKAMIME ET GREDITS DE L'AILMENT												
AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N	Flux d'AP affectées dans l'année	AP affectées annulées	Stock d'AP affectées restant à financer	CP mandatés au budget de l'année N	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N			
			antérieurs)		(1)	(2)	(3)	(4) = (1) + (2) - (3)	(5)	(6) = (4) - (5)			
Numéro	Libellé												
1	Construction Ecole Elémentaire		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
2	Construction d'une brasserie		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			

^{*} Le détail par programme n'est à renseigner qu'à compter des AP votées en 2005.

(6) Il s'agit des AP non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
Ratio de couverture des AP affectées (6) / (5)	0,00	0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Il s'agit des AP affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

⁽²⁾ Il s'agit des AP votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT	C2.2

SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

	OTTO ATTO A DE DA ACTORIO ATTORIO DE LA CALCULA DE LA CALC											
AUTO	PRISATION D'ENGAGEMENT *	Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)		AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)		
Numéro	Libellé											
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		

^{*} Le détail par engagement n'est à renseigner qu'à compter des AE votées en 2005.

(6) Il s'agit des AE non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
Ratio de couverture des AE affectées (6) / (5)	0,00	0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Il s'agit des AE affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

⁽²⁾ Il s'agit des AE votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	D1

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale							
Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N			
Total	0,00	0,00	0,00	0,00			

⁽¹⁾ Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

⁽²⁾ Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

⁽³⁾ Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	D2.1

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité
				(SPIC/SPA)

COMMUNE ROQUEFORT LA BEDOULE-BUDGET PRINCIP (M57) - COMMUNE ROQUEFORT LA BEDOULE-BUDGET PRINCIPAL- - CFU - 2023

IV – ÉTATS ANNEXÉS		
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – GESTION DES FONDS EUROPEENS	D5	

Cet état ne contient pas d'information.

DES ACTIONS DE FORMATION

IV – ÉTATS ANNEXÉS					
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N					
ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N					
ELUS BENEFICIAIRES ACTIONS DE FORMATION FINANCEES PAR LA COLLECTIVITE OU L'ETABLISS					

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT RELATIF AUX RESSOURCES ET DEPENSES DE LA FORMATI	ON D8
PROFESSIONNELLE DES JEUNES – Annexe à l'article D. 4312-7	

Evolution des dépenses associées à la formation professionnelle des jeunes

	APPRENTISSAGE			ENS PRO		FORMA	TIONS CONTINUES			TOTAL		
				SS S	tatut scolaire			en alternance				
	Année	Année	%	Année	Année	%	Année	Année	%	Année	Année	%
	n	n-1		n	n-1		n	n-1		n	n-1	
Montant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Etat des ressources de l'apprentissage

Litat des ressources de l'apprentissage							
RESSOURCES		MONTANT					
RESSOURCES	Année n	Année n-1	%				
1 ^{ère} section FNDMA	0,00	0,00	0,00				
2 ^{ème} section FNDMA	0,00	0,00	0,00				
Dotations décentralisation (1)	0,00	0,00	0,00				
Dotation indemnité comp. forfaitaire	0,00	0,00	0,00				
Contribution additionnelle (2)	0,00	0,00	0,00				
FSE	0,00	0,00	0,00				
FEDER	0,00	0,00	0,00				
FEOGA	0,00	0,00	0,00				
Reversement excédent de ressources CFA (3)	0,00	0,00	0,00				
Autres ressources	0,00	0,00	0,00				
Total ressources externes	0,00	0,00	0,00				
Effort propre de la collectivité	0,00	0,00	0,00				
Total ressources	0,00	0,00	0,00				

⁽¹⁾ Dotations au titre des lois du 7 janvier 1983 et du 23 juillet 1987.
(2) Article 37 de la loi de finances initiale pour 2005.
(3) Article R. 116-17 du code du travail.

IV – ÉTATS ANNEXÉS		
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – IDENTIFICATION DES FLUX CROISES (1)	D10	

1 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET LES COMMUNES (cf. la liste des opérations en annexe de l'instruction budgétaire et comptable)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Solde Prévisions / réalisations
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00

2 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET DES COMMUNES (après neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Solde Prévisions / réalisations
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Cet état doit être rempli uniquement par les groupements à fiscalité propre.

IV – ÉTATS ANNEXÉS			
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	D11.1		

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)			
Article (2)	Libellé (2)	Montant	
Remboursement d'emprunts et dettes assimilées		0,00	
Acquisitions d'immobilisations		0,00	
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		0,00	
Autres dépenses éventuelles		0,00	
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		0,00	
	Total des dépenses réelles	0,00	
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00	
041	Opérations patrimoniales	0,00	
Total des dépenses d'ordre		0,00	
TOTAL GENERAL		0,00	

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)			
Article (2)	Article (2) Montant		
Souscription d'emprunts et dettes assimilées		0,00	
Dotations et subventions reçues		0,00	
Autres recettes éventuelles		0,00	
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		0,00	
Total des recettes réelles		0,00	
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00	
041	Opérations patrimoniales	0,00	
	Total des recettes d'ordre	0,00	
TOTAL GENERAL		0,00	

⁽¹⁾ Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

⁽²⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	D11.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)			
Article (2)	Libellé (2)	Montant	
011	Charges à caractère général	239,98	
6068	Autres matières et fournitures	239,98	
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges spécifiques	0,00	
68	Dotations aux provisions, dépréciations (3)	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
	Total des dépenses réelles	239,98	
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00	
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	
Total des dépenses d'ordre		0,00	
TOTAL GENERAL		239,98	

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)				
Article (2)	Libellé (2)	Montant		
Recettes issues de la TEOM		0,00		
Dotations et participations reçues		0,00		
Autres recettes de f	onctionnement éventuelles	0,00		
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00		
75	Autres produits de gestion courante	0,00		
76	Produits financiers	0,00		
77	Produits spécifiques	0,00		
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (3)	0,00		
013	Atténuations de charges	0,00		
Total des recettes réelles		0,00		
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00		
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00		
	Total des recettes d'ordre	0,00		

COMMUNE ROQUEFORT LA BEDOULE-BUDGET PRINCIP (M57) - COMMUNE ROQUEFORT LA BEDOULE-BUDGET PRINCIPAL - - CFU - 2023

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	TOTAL GENERAL	0,00

⁽¹⁾ Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

⁽²⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.

⁽³⁾ Si la collectivité ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.